



Prix terrain constructible aisance vendu par les communes

Par **steph**, le **26/05/2011** à **21:33**

Bonjour,

Une commune peut elle fixer un prix de vente différent d'un terrain vendu aux citoyens ?

Notre commune a vendu un terrain constructible 7 € le m² à nos voisins, de l'autre côté de la rue et elle nous propose de nous vendre la bande derrière chez nous à 45 € le m² avec, comme explication, le fait que derrière cette bande il y a du terrain constructible non lotis et que nos voisins sont en fin de zone constructible. Je précise que notre maire habite en face de chez nous et qu'il a acheté 7 € le m². De notre côté, seul un membre du lotissement a accepté leur proposition sachant que la bande qui le touche a un accès indépendant et forme un carré, donc peut être directement viabilisé et lotis.

Pouvez-vous m'éclairer sur les modalités de fixation des prix de vente par les collectivités aux particuliers, et sur le droit, ou non, de fixer des prix différents ?

Merci d'avance.